

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Projet de résolution

Dossier : Monsieur Marc Boivin
1551 rue de l'Hôtel-de-Ville

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Marc Boivin pour sa résidence au 1551 rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré.

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif la construction d'un bâtiment accessoire ayant une hauteur de mur de 4m alors que la hauteur de mur permise par le règlement de zonage 707 est de 3.65m et une hauteur totale de 21' et 1 ¼" alors que la résidence a une hauteur de 18'.

CONSIDÉRANT QU'une autorisation ne causerait aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 21 septembre 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____, appuyé de _____ et résolu à l'unanimité des conseillères que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Marc Boivin.